DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260708-D20260065-DE

Conseil Municipal du mercredi 8 juillet 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0065

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie SANTIER Julie.
Absents :	MORE Virgile
Procurations	BRETON Joseph donne procuration à LE CALVEZ Maryline.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	1er juillet 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

OBJET : : Décision modificative n°1 budget ASPL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget ASPL de l'exercice.

Section de fonctionnement : dépenses

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6541			Créances admises en non valeur	+2683.00
65	6542			**Créances éteintes**	**+1217.00**
Total					**+3900.00**

Section de fonctionnement : recettes

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
74	74748			**Participation commune**	+3900.00
Total					**+3900.00**

Le Secrétaire de séance,
Emilie OMNES.

Omnes

Le Maire,
Philippe ADAM.

MAIRIE DE PLOUÉGAT-MOYSAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.